

**ABONNEMENT.**  
 Un an. . . . . 30 fr.  
 Six mois. . . . . 16  
 Trois mois. . . . . 8  
**Hors du Département.**  
 Un an. . . . . 35 fr.  
 Six mois. . . . . 18

**On s'abonne**  
 Chez tous les Libraires  
 français et étrangers.

# ECHO DE L'OUEST

**DIEU ET LA FRANCE**  
*Religion. — Famille. — Propriété.*

**INSERTIONS.**  
 Annonces, la ligne. . . 20 c.  
 Réclames, — . . . 30  
 Faits divers, — . . . 75  
 S'adresser, pour l'insertion  
 des annonces, à M. **Paul**  
**GOBET**, imprimeur, place  
 du Marché-Noir.

**On s'abonne**  
 Chez tous les Libraires  
 français et étrangers.

**EUGÈNE DE MIRECOURT,**  
 Rédacteur en chef.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

**ADMINISTRATION.**  
 Rue Saint-Jean, n° 8, à Saumur.

**ÉPHÉMÉRIDES DE LA COMMUNE.**

17 AVRIL 1871.

Attaques des avant-postes fédérés à Asnières. Tous les bataillons de la Commune sont repoussés. On essaye en vain de rétablir le pont, qui avait été rompu. Les fuyards se noient dans la Seine ou sont écrasés par les mitrailleuses sur la ligne du chemin de fer.  
 Panique universelle. Des bandes effarées rentrent dans Paris, en criant comme toujours à la trahison.  
 Vote pour les élections complémentaires.  
 La proportion des votants est tout au plus de deux sur vingt inscrits. Donc la Commune est complétée par une minorité infime.  
 Nouvelles réquisitions chez les P. Dominicains d'Arcueil. Fermeture de l'église Saint-Bernard à la Chapelle et de l'église Saint-Ferdinand aux Ternes.  
 Arrestation de M. l'abbé Parguel, curé de Notre-Dame de la Gare, de M. l'abbé Orse, vicaire de Plaisance, de M. l'abbé Ménard, vicaire de Saint-Roch, et de M. le curé de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle.  
 Loi sur les échéances. Trois mois accordés aux débiteurs.  
 Créations de nouvelles charges d'huissiers.  
 Arrêt réglant la procédure et les peines de la cour martiale.  
 On procède dans toutes les rues de Paris à la recherche des armes.

**UN APOLOGUE**

ENTIÈREMENT DE CIRCONSTANCE.

Un riche fermier vit, au milieu de la nuit, sa maison enyahie par une bande de brigands. Il avait des armes, il était brave, et, soutenu par ses enfants, il se défendit vaillamment; il tua plusieurs bandits et contraignit les autres à prendre la fuite. Mais il avait reçu de graves blessures dans le combat, et pendant de longs mois il resta étendu sur son lit; ses fils veillaient et les assassins, les voyant sur leurs gardes, n'osèrent pas revenir à la charge. Lorsque le fermier commença à entrer en convalescence, il dé-

clara à ses fils qu'il n'y avait plus aucun danger à redouter, et, sous prétexte de ne pas inquiéter ses voisins, il fit vendre tout ce qu'il y avait d'armes, de poudre et de balles dans la maison; puis il se remit paisiblement à ses affaires. Huit jours ne s'étaient pas écoulés qu'il tombait sous les coups des assassins et que sa maison était pillée et incendiée.

Cet homme était un niais, dira-t-on; il aurait dû comprendre que ses armes seules faisaient sa sécurité, qu'elles ne gênaient nullement les voisins inoffensifs et qu'elles n'étaient désagréables qu'aux bandits dont sa fortune excitait la cupidité.

Eh! sans doute, et je suis parfaitement de cet avis. Pourtant ce naïf personnage est le modèle que nos journaux communeux proposent à l'envi au gouvernement.

Dans son discours du 30 mars, M. Thiers a déclaré que « l'ordre ne court aucun danger. » M. le Président de la République tient, comme on dit vulgairement, la queue de la poêle, et il a des raisons particulières pour nous assurer qu'il nous prépare une omelette excellente.

Libre à nous de n'en pas croire un mot. Cependant nous ne voulons pas chicaner sur ce point, et nous admettons pour un instant qu'en effet l'ordre ne court aucun danger. S'en suit-il qu'en présence de ces bandits qui proclament en toute circonstance leur espoir d'une prochaine revanche, nous devons jeter les armes qui nous protègent et renoncer à toutes mesures de précaution? Evidemment non, à moins que

nous recherchions le sort dont je parlais tout à l'heure.

Mais les bons apôtres de la Commune ne l'entendent pas ainsi, et de la déclaration de M. Thiers ils tirent cette conclusion qu'il n'y a plus qu'à lever l'état de siège partout où il existe encore et particulièrement à Lyon et à Paris.

C'est votre avis, braves gens? Eh bien! ce n'est pas le nôtre.

Nous comprenons que l'état de siège gêne vos petites opérations et que vous ayez hâte d'en être débarrassés; mais pour nous qui avons besoin d'être protégés contre vous et à qui l'état de siège ne pèse nullement, tant que vous serez là devant nous, la haine au cœur et la menace à la bouche, nous demanderons avec instance qu'on nous laisse cette défense nécessaire. Après tout, je défie qu'on me cite un honnête homme, un citoyen paisible qui ait eu à se plaindre de l'état de siège. Je vous jure que, pour ma part, je ne me douterais pas qu'il existe si je ne l'avais appris par les journaux. C'est une arme redoutable, je vous l'accorde, mais qui ne menace que les misérables soldats de l'émeute et qui ne tourne jamais contre les gens d'ordre. Il n'y a que quand elle tombe par malheur entre vos mains. Oh! alors....

Que voulez-vous! maintenant que vous avez mis de côté la crainte de Dieu et le jugement de la conscience, il faut bien employer à votre égard la force matérielle, la seule que vous respectiez encore.

Plus l'action de la religion diminue, plus celle de la police s'étend; plus l'autorité du

prêtre est minée, plus celle du gendarme prend de l'importance, et toute Église abattue est remplacée par dix prisons. La France est une preuve malheureusement trop évidente de la vérité de ce que j'affirme. Et qui a opéré cette transformation sinon vous, vos doctrines et les hommes politiques qui les ont appliquées? Que ce soit là une situation déplorable, nous ne vous reconnaissons pas le droit de vous en plaindre.

(Journal du Mans). HENRY ESMOND.

**SAUMUR**

16 AVRIL.

Hélas! cette fois-ci, cela ne paraît que trop certain.

On dit que la nomination de M. Jules Ferry va paraître au *Journal officiel*.

Jusqu'au dernier moment on avait pu espérer que ce suprême outrage serait épargné à la France! Non, elle boira le calice jusqu'à la lie.

Si nous gagnons un diplomate, en revanche nous en perdons un, et le gouvernement devra chercher un ambassadeur pour Londres.

M. de Broglie aurait, à ce que l'on affirme, déclaré à M. Thiers qu'il ne serait jamais le collègue de M. Jules Ferry, et que la nomination de celui-ci ne précéderait que de quelques heures sa démission.

Un beau nom qui se retire, un triste nom qui entre, il n'y a pas compensation, et le corps diplomatique a le droit de se plaindre.

On parle beaucoup du prochain départ de M. Pouyer-Quertier pour Berlin; l'ex-ministre des finances irait donner un corps aux pourparlers engagés entre la France et l'Allemagne pour la prompté évacuation du territoire.

**Feuilleton de l'Écho de l'Ouest.**

**AVANT, PENDANT ET APRÈS LA TERREUR (1)**

Extraits des gazettes françaises indépendantes, publiées à l'étranger de 1788 à 1794.

(Suite.)

XX

Plusieurs bévues d'un orateur académique. — Autres bévues d'un éditeur qui publie les œuvres complètes de Gilbert. — Correspondance du diable avec M. de Miraubeau. — Profanation de la cathédrale de Lyon.

Mars 1789.

Nous recevons imprimée la magnifique harangue que M. de Saint-Lambert, l'illustre rimeur, daigna prononcer à l'Académie, le jour où l'on reçut M. Vicq-d'Azyr (2).

On y remarque plusieurs passages qui prouvent que les poètes, écrivant en prose, font des bévues de style très-amusantes, sans oublier que celui-ci a, de plus, une manière tout-à-fait comique de protéger les sciences.

Le chantre des *Saisons* a dit en toutes lettres: « Depuis longtemps l'Académie s'honore par les hommages qu'elle aime à rendre aux talents qu'ELLE

(1) Voir les numéros du 1<sup>er</sup> au 24 mars.

(2) Premier médecin de la reine, et le plus fameux anatomiste de l'époque.

NE POSSEDE PAS, et aux travaux qui lui sont ÉTRANGERS. »

Est-ce assez joli?

Sans doute il serait plus glorieux à MM. les académiciens de s'honorer par les talents qu'ils possèdent et par les talents qui leur sont propres; mais, puisque M. de Saint-Lambert trahit leur complète impuissance, il faut leur savoir gré de la modestie peu commune avec laquelle ils honorent les talents qu'ils n'ont pas et les travaux dont ils sont incapables.

Ce n'est pas tout; dans son zèle bouillant pour le progrès des sciences, M. de Saint-Lambert s'écrie:

« Il y a des sectes religieuses, où les prêtres, qui veulent conserver du moins l'empire des tombeaux, en défendent l'entrée à l'anatomie! »

Voyez-vous ces prêtres impertinents, qui, n'ayant plus d'autre empire que celui des tombeaux, veulent du moins conserver celui-là?

Mais, ô trop habile académicien, les prêtres ne sont pas les seuls coupables! Il me semble que nous le sommes bien un peu aussi, nous autres, qui, par un instinct mal raisonné (encore une de vos phrases que je trouve remplie de charme), avons la fureur de vouloir faire inhumer nos corps, plutôt que de les léguer tout uniment à la faculté de chirurgie, avec prière de les disséquer.

La tendre épouse, le fils respectueux, l'ami sincère, au lieu d'élever un tombeau à l'objet de leur affection et d'aller stupidement y répandre des larmes, conduiront à l'amphithéâtre les restes inanimés de leurs parents et de leurs amis, afin d'en-

courager la science anatomique. On les priera d'assister eux-mêmes à la dissection de ces cadavres inutiles.

C'est décidément une belle chose que la philosophie! Sans compter que M. de Saint-Lambert est un prosateur de choix.

Voici un honnête marchand de livres, qui publie les œuvres complètes de Gilbert, et qui, tout en faisant mine de prendre en considération le génie poétique de ce jeune et malheureux auteur, glisse, après l'éloge, cette petite conclusion restrictive:

« Il ne faut pas dissimuler, dit-il, que l'objet de ce talent n'est point louable. Gilbert a trempé son pinceau dans le fiel de la satire, et il s'est montré partial et injuste dans ses jugements, surtout à l'égard de M. de Voltaire. »

Nous avons peine à croire, ô brave marchand de livres, que vous soyez un de ces prêtres idolâtres, qui rendent à Voltaire un culte superstitieux. Si vous étiez aveuglé par cette espèce de fanatisme, vous auriez brûlé les œuvres de Gilbert aux pieds de la statue de votre idole, plutôt que d'en faire une édition complète.

On peut donc raisonner avec vous. Ecoutez à quoi se réduisent les jugements du poète lorrain sur l'auteur de la *Pucelle*.

« Voltaire, dit-il, a corrompu l'art dramatique, en bannissant la vraisemblance de la scène, en prodiguant les situations et les coups de théâtre aux dépens du sens commun. Il a porté atteinte à la vérité du dialogue en parlant toujours par la bouche

de ses personnages, en étalant, pour éblouir les sots, une philosophie déplacée et des sentences parasites; il a dénaturé l'harmonie de notre versification, en substituant des vers isolés et des distiques ronflants à la véritable période poétique. Abusant de la légèreté française, il a mis trop souvent la bouffonnerie et le sarcasme à la place de la raison. Chez lui le persiflage est d'autant plus coupable, qu'il est presque toujours dirigé contre les choses les plus dignes de respect et les plus essentielles au bonheur des hommes. Il n'a perfectionné aucun genre sérieux de littérature, et il n'est le premier que dans le plus frivole de tous. En un mot, il a fait beaucoup plus de mal aux mœurs et à la société par ses diatribes impies et scandaleuses, qu'il n'a fait de bien aux lettres par ses bons ouvrages. »

Voilà le résumé succinct des critiques de Gilbert sur l'homme de Ferney. Je vous certifie que la postérité les sanctionnera toutes sans exception.

Respectez donc la mémoire du plus loyal et du plus infortuné des poètes! Il a été la première victime de cette philosophie odieuse, qui menace aujourd'hui d'en faire tant d'autres. Si la révolution, qu'elle couve depuis un demi-siècle, vient à éclore, il sortira de cet œuf quelque chose de monstrueux.

Cela dit, monsieur le marchand de livres, vendez beaucoup d'éditions des œuvres de Gilbert, et portez-vous bien!

Les nouvelles politiques sont nulles, ou pour

Dieu veuille que M. Pouyer-Quertier réussisse! La nomination de M. Ferry serait bien peu de chose auprès de la délivrance de nos frères. (Paris-Journal.)

On écrit de Narbonne :

« L'affaire du couvent de Carcassonne vient d'avoir un dénouement bien inattendu. Il y a huit jours, la justice rendait une ordonnance de non-lieu. Cette nuit, M. M..., le père de la malheureuse hallucinée qui n'a pas craint de porter les plus odieuses accusations contre tant de membres du clergé de l'Aube, s'est empoisonné. Une descente de justice, effectuée dans la journée, a fait trouver un écrit signé de M. M... lui-même, ainsi conçu :

« Je mets volontairement fin à ma vie.

» Narbonne, lundi, 9 h. du soir. »

« L'authenticité de cet écrit a été reconnue de toute la famille, qui l'a certifiée de sa signature. Ainsi tombent tous les bruits malveillants qu'on faisait déjà courir sur l'issue déplorable de cette malheureuse affaire. Ce suicide n'est-il pas une sorte d'aveu des manœuvres qui avaient présidé aux accusations mensongères portées contre les membres les plus universellement respectés du clergé ?

» L'opinion devient absolument unanime dans ce sens. »

L'Union reproduit une étude intitulée : *Les princes d'Orléans*, adressée par M. de Saint-Chéron, sous forme de correspondance, à tous les journaux légitimistes des départements. Cette lettre s'élève vivement contre l'attitude des princes d'Orléans. L'Union constate que « plus de quarante journaux de province la publient. »

L'Union de l'Ouest s'est abstenue de donner cette pièce, et la Gazette de France ne paraît pas songer à la reproduire.

Comme conclusion, l'article fait entrevoir que si les princes d'Orléans veulent rester fidèles à leur passé révolutionnaire, ils perdront leur droit héréditaire.

M. Gambetta sait peut-être beaucoup de choses, mais il nous fait l'effet d'ignorer complètement la géographie de son propre pays.

Dans le fameux discours prononcé récemment par lui à Angers, nous trouvons cette phrase adressée aux Angevins :

« vous êtes la preuve qu'on a indignement calomnié les habitants du Maine. »

Placer Angers dans le Maine, lorsque tout le monde sait qu'Angers est en Anjou, c'est se montrer un peu ignorant.

Une bévue de plus du grand balconnier, qui n'en est plus à les compter.

On mande de Madrid :

Les troupes n'ont eu jusqu'à présent aucune rencontre avec les insurgés qui se dissolvent à leur approche sans essayer de résister. Les autorités militaires de la Catalogne, de l'Aragon, de la Navarre affirment

que le mouvement carliste actuel n'a aucune importance. Les Carlistes des provinces Basques préparent, selon toute apparence, un mouvement, mais ils n'en ont pas encore montré le véritable but. Des colonnes de troupes parcourent les provinces de Navarre et de Grenade; le gouvernement a adopté les mesures nécessaires pour étouffer rapidement l'insurrection partout où elle éclatera.

Nous recevons de Rome une grave nouvelle, qui montre bien ce que vaut pour la sécurité et la liberté du Saint-Père la fameuse loi des garanties.

Six gendarmes pontificaux sans armes, qui se promenaient hors la porte Cavallegeri, ont été traitreusement attaqués par des gardes nationaux en uniforme, qui, sans aucune provocation, après les avoir couverts d'insultes, se sont jetés sur eux et les ont lardés de coups de baïonnettes. Un des six gendarmes est mort sur le champ. Les cinq autres ont reçu des blessures tellement graves qu'on désespère de leur vie.

Comme le fait observer la *Voce della Verità*, les têtes couronnées, présentes à Rome, pourront ainsi avoir la preuve directe des bons effets de l'occupation italienne, et personne ne sera plus admis à contester que l'ordre existe pleinement depuis l'arrivée des brigands.

On assure que le cardinal Antonelli a rédigé sur-le-champ et envoyé aux puissances une protestation.

M<sup>re</sup> l'évêque d'Orléans a adressé à M. Lachaud et aux journaux une lettre où il proteste contre l'application faite au général Trochu, par M. Lachaud, des paroles dont il s'était servi dans l'un de ses écrits pour caractériser la conduite de Liborio Romano.

La troisième réception de l'Elysée a été de beaucoup la plus brillante. On sait qu'elle était offerte à la haute banque et au commerce parisien.

Le dîner qui a précédé la réception n'avait pas, cette fois, été dressé par Chevet. Il était l'œuvre personnelle du cuisinier de M. Thiers.

Nous tombons des nues. Voici l'Union de l'Ouest qui nous accuse d'avoir pillé sa prose. Lisez plutôt :

Le petit journal de Saumur qui voudrait faire parler de lui décide, aujourd'hui, que l'Union de l'Ouest n'est de force contre l'Univers « ni comme doctrine ni comme style. »

Voilà qui est bien. Mais le même petit journal pille effrontément l'Union de l'Ouest à pleines colonnes. La logique, sinon la probité, devrait le conseiller mieux. S'il « est de force comme doctrine et comme style », qu'a-t-il besoin de nous piller ? Et si, n'étant pas de force, il veut au moins sauver les apparences, comment a-t-il l'imprudence de donner pour siens des articles coupés tout bonnement dans l'Union de l'Ouest qui « n'est pas de force comme doctrine et comme style ? »

Comment, nous vous avons pillés, Mes-

mieux dire, elle sont toujours les mêmes : dispute et bataille entre les trois ordres.

Il n'y a d'un peu neuf que les aventures du comte de Mirabeau, qui décidément se fait beaucoup d'ennemis chez les gens de bien et chez les partisans de la politique raisonnable. Son livre sur la Prusse, que les ministres déçus avaient laissé vendre, est aujourd'hui l'objet de poursuites rigoureuses.

M. de Mirabeau le désavoue, c'est prudent.

Reste à savoir ce que l'avocat-général Séguier, mieux instruit qu'on ne le suppose, pensera de ce désaveu tardif.

On publie contre le même écrivain un libelle virulent qui a pour titre : *Correspondance du diable avec M. le comte de Mirabeau*. Vous jugerez du ton de l'œuvre et du style de l'auteur par l'échantillon que voici :

« Laisse, mon fils (c'est le diable qui a la parole), laisse les gens de lettres timides se traîner tristement sur les pas de la renommée ! Marche d'un pas plus ferme, et suis la route que je te trace moi-même. En te faisant redouter des rois et des ministres, tu monteras, je te le promets, sur un trône resplendissant de tout l'éclat de ma gloire ! Au milieu des désordres qu'il aura fait naître et sur les ruines du repos public, le comte de Mirabeau, comme l'ange exterminateur, planera d'un vol puissant. Son bras infatigable, aidé du mien, secouera sur le vil troupeau des hommes la torche des Euménides ! »

Cet ami intime de Satan est aujourd'hui à Aix,

sieurs les chevaliers de l'alphabet ? Où cela, grand Dieu ! Quand ? De quelle manière ? En quelle circonstance ? Dites-le nous bien vite, afin que nous puissions vous restituer votre prose, et vous en rendre le double, et de la meilleure. Ah ! miséricorde ! pour une surprise désagréable, en voilà une. Quelle tuile ! Dépêchez-vous de nous éclairer et de nous instruire. Nous ne voulons rien garder qui vous appartienne, rien, absolument rien.

## LE CRIME DE BARP.

Nous trouvons les détails suivants dans la Gironde :

Hier, dans l'après-midi, le bruit d'un crime épouvantable, commis près la ligne d'Arcachon, à Marcheprime, se répandait dans notre ville. On parlait de l'assassinat d'une famille entière. Il n'est malheureusement plus permis ce matin de douter de la vérité, et les détails qu'on se racontait hier n'avaient rien d'exagéré.

L'assassinat a été commis, dans la nuit de mardi à mercredi, chez un sieur Manaut ou Mano, dit le Maçon. Il n'a été connu que dans la matinée. A 10 heures 1/2, en effet, les autorités recevaient de Marcheprime la dépêche suivante : « Adjoint spécial à gares et gendarmerie. — Une famille entière a été assassinée cette nuit à Tastons, commune de Barp. Cinq cadavres sont étendus. Faites surveiller voyageurs de mauvaise mine. Enfants disent avoir vu une bande de gitans dans les bois. »

Les victimes habitaient une maison isolée dans les pins, au lieu appelé Tastons, commune de Barp, canton de Belin, à 7 kilomètres de la station de Marcheprime et à 300 mètres de la route agricole de Marcheprime au Barp. Elles appartenaient à la famille du facteur rural, absent de chez lui au moment du crime. Cette famille est composée du beau-père et de la belle-mère du facteur, et de leur fille, sa femme; celle-ci est mère de quatre enfants. Les trois adultes ont été trouvés étendus à 10 mètres de la maison, mutilés à coups de marteau, d'autres disent à coups de couteau. Deux des enfants, âgés, l'un de cinq ans, l'autre de seize mois, ont été tués dans leur lit. Les deux aînés, qui ont sept ans et neuf ans, étaient couchés et dormaient dans une autre chambre. N'ayant rien entendu, ils n'ont pas bougé, et les assassins ne les ont pas découverts.

La belle-mère, qui avait reçu plusieurs blessures, respirait encore dans la journée d'hier; mais, dit-on, ne pouvait parler. On n'espérait pas qu'elle pût passer la nuit.

Nous ne savons pas encore quel est le mobile de ce crime, qui rappelle celui de Troppmann par le nombre des victimes. Il a été constaté toutefois que la maison, quoique pauvre, avait été pillée. Les armoires ont été bouleversées.

Le parquet de Bordeaux a envoyé hier au Barp deux de ses membres, M. le procureur de la République de Larouvière, et M. le juge d'instruction Pichard de la Tour, qui sont partis hier par le train de deux heures et ne doivent revenir que ce soir.

les portes de la cathédrale Saint-Jean, et y a tenu ses comices.

N'est-ce pas un abominable scandale ?

Un ouvrier en soie, nommé Châlons, partisan chaleureux de M. de Voltaire, a harangué cette population.

Il a demandé :

1° Que le peuple ait ses réunions libres et puisse délibérer sans gêne et sans obstacle partout où il lui plaira.

2° Que le commandant de ville soit sous la dépendance du ministre de la guerre.

3° Qu'on ne paye plus aucun octroi sur les denrées qui entrent à Lyon.

Son discours, plein de pensées et d'expressions triviales, n'en a pas moins produit sur l'auditoire un effet immense, et les Lyonnais pourront bien envoyer ce malotru aux États-Généraux. Le prévôt des marchands essaya de l'exclure des assemblées suivantes; mais l'effervescence populaire ne connut plus de bornes, et déclama son orateur avec des hurlements féroces. Grâce aux poings vigoureux de ses amis, Châlons a pu escalader de nouveau la tribune aux harangues.

On devine à quels tristes résultats vont nous conduire ces orgies politiques de la foule, devenues presque générales dans le royaume.

Tandis que tout le monde aspire après la tenue des États généraux, fixée par les lettres de convocation au 27 avril, on voit surgir çà et là des difficultés interminables, des contestations, des protesta-

Les habitants de Marcheprime et du Barp, soulevés d'indignation à la nouvelle de ces actes horribles, se sont mis en campagne et battent les bois, où l'on croit que les coupables ont cherché un asile.

Le Barp est une commune de 1,542 habitants, située au milieu de nos landes, à 30 kilomètres de Bordeaux et 13 kilomètres de Belin, son chef-lieu de canton. Cette commune, dont la superficie est considérable (10,731 hectares), est couverte de bois de pins. Elle est située sur la grande route de Bordeaux à Bayonne, et reliée par un chemin agricole à la station de Marcheprime, qui est à mi-chemin entre Bordeaux et Arcachon. Le Barp est à 6 ou 7 kilomètres de Marcheprime.

Bordeaux, 12 avril soir.

La première personne interrogée par le parquet a été Mano, facteur rural au Barp, gendre d'une des victimes, mari de la jeune femme et père des enfants assassinés. Les victimes sont : Armand Mano, son beau-père, âgé de 60 ans, sa grand-mère, Marie Mano, âgée de 82 ans, Marie Mano, leur fille, âgée de 31 ans, mère des quatre enfants, dont deux ont été tués pendant leur sommeil; l'un de ces enfants est âgé de cinq ans et l'autre de 13 mois. Deux petits garçons couchés dans une chambre contiguë ont échappé aux coups des assassins.

Le beau-père de Mano avait le crâne emporté et les épaules contusionnées, la poitrine et le ventre bleuis par les coups. Sa fille avait aussi de hideuses blessures à la tête et au cou. Une des petites filles avait le crâne ouvert horriblement.

Mano, placé par la justice en présence des cadavres de sa famille, a été arrêté aussitôt, puis mis en liberté.

Grand émoi dans la commune de Tastons et des environs.

On croit que les assassins ne sont pas des gitans.

## SANS LE NOMMER.

On lit dans l'Etoile :

« Voilà cinquante et quelques années, il arrivait à Paris bien petit garçon, mais plein d'envie et de haine contre la société florissante de la Restauration. Il prit dans le journalisme une part active à la guerre déloyale et impie entreprise contre les Bourbons qui en 1815 avaient empêché le démembrement de la France, et qui en peu d'années étaient parvenus à l'élever à un état de prospérité qu'elle n'a plus connu depuis leur chute.

» Il commença à écrire dans un journal qui avait pour directeur M. Hortensius de Saint-Albin. Celui-ci a souvent raconté depuis qu'il fut frappé du propos suivant que tint un jour devant lui son jeune collaborateur :

« Vous me demandez, monsieur, mon

tions qui font craindre qu'on ne trouve pas dans cette assemblée les éléments précieux de la concorde.

Bon nombre de curés demandent qu'on les admette comme représentants de leurs ouailles, dont ils connaissent particulièrement les vœux et les besoins.

Ils feraient mieux de rester dans leurs presbytères.

## XXI

Recrudescence de libelles. — La passion, la mort et la résurrection du peuple. — Des mutins brûlent en place publique le mandement des prélats. — Un apprenti philosophe. — Accident arrivé à Louis XVI. — On lapide un évêque. — Ce que M<sup>er</sup> le duc d'Orléans se propose de demander au grand comice. — Le comte de Mirabeau marchand de drap.

Avril 1789.

Réuni en séance, le 6 mars, le Parlement a condamné beaucoup de brochures à être brûlées en place de Grève par la main du bourreau, déclarant qu'elles excitent les passions, bravent les lois et soufflent partout l'anarchie et le désordre.

Une de ces brochures est intitulée la *Sentinelle du peuple*.

M. Séguier, dans son réquisitoire, en parle de la manière suivante :

« Quelle main, dit-il, a pu tracer une aussi horrible image des calamités publiques ? Est-ce le signal d'une rébellion préméditée ? Est-ce l'avant-coureur du plus redoutable des fléaux ? D'ordinaire les bruits souterrains présagent l'éruption des vol-

» opinion, eh bien ! la voici : L'important » en ce monde n'est pas de ne pas être pendable, l'important est de ne pas être pendu. »

» Il n'a pas été pendu. Mieux que cela. La France est en ruines et il est au palais de l'Élysée. »

#### 18<sup>e</sup> CONSEIL DE GUERRE.

##### Le général Chanzy et les communaux.

On sait que M. le général Chanzy, compagnon de voyage du général Langourian, et quelques officiers qu'on avait arrêtés avec eux, furent arrêtés le 19 mars par une foule furieuse qui, la veille, avait inauguré la Commune par le massacre des généraux Lecomte et Clément Thomas. Ils eurent à subir des outrages de toutes sortes, et peu s'en fallut qu'un moment les prisonniers ne fussent massacrés devant la mairie du XIII<sup>e</sup> arrondissement.

Le procès qu'a à juger le 18<sup>e</sup> conseil de guerre va nous révéler un des épisodes de ces premières journées de la Commune.

Comme il avait été décidé que les généraux seraient conduits à l'Hôtel-de-Ville pour que le comité statuât sur leur sort, ils furent extraits de la prison du secteur où ils étaient enfermés depuis la veille, et on les fit monter dans une voiture découverte qu'une populace de plus en plus hostile ne tarda pas à entourer.

Arrivés au boulevard d'Italie, la circulation devint impossible, et bientôt on ne disputa plus que pour se mettre d'accord sur le lieu qui serait choisi pour l'exécution. Heureusement, quelques courageux citoyens parvinrent à s'interposer et purent éloigner un instant la foule. Elle revint plus furieuse, et plusieurs forcenés, tout en cherchant à arracher les généraux de la voiture, commencèrent à les frapper brutalement.

A ce moment, un individu vêtu en marin étant monté sur le marchepied de droite de la voiture, porta au général Chanzy un violent coup de poing et l'atteignit à la tête.

La foule applaudit.

Le marin, encouragé, allait recommencer, quand il fut jeté à bas du marchepied, et la voiture put reprendre sa marche. Peu après, nouvel arrêt, occasionné par la foule toujours grossissante.

La fureur de ces misérables, qui se

voyaient arracher leur victime, est à son comble, et cette fois les coups pleuvent de toutes parts. Le général Chanzy se lève et fait signe qu'il veut parler. On ne l'écoute pas, et pendant qu'il est debout, un marin, le même probablement que celui qui l'avait frappé un instant auparavant, monte sur le siège de la voiture, enlève au général son képi qu'il jette à la foule, et lui lance un coup de poing furieux au milieu de la figure.

Le général se tient toujours debout, appuyé sur sa canne ; le marin la lui arrache des mains et lui assène sur la tête plusieurs coups d'un énorme bâton. M. Chanzy tombe affaissé sur le devant de la voiture, aux pieds du général Langourian.

On sait par quelle intervention les prisonniers eurent la vie sauve.

Le misérable auteur des voies de fait que nous venons de dire fut longtemps recherché. Des indices suffisants permirent d'arrêter un certain Prenat, marin, qui était resté à Paris tout le temps de la Commune. Plusieurs témoins le reconnaissent positivement comme étant le marin qui a frappé le général ; d'autres habitants du quartier, moins affirmatifs, croient le reconnaître ; mais il en est qui, ayant assisté aux événements du 19 mars, déclarent que Prenat n'est pas coupable.

L'instruction a relevé une charge accablante contre l'accusé. Au moment où la foule vit un marin frapper le général, elle poussa un cri : « C'est le boîteux ! » Or Prenat, qui avait eu un pied gelé à l'armée de la Loire, était connu dans le quartier sous le nom de « boîteux. »

On entend, entre autres témoins, l'honorable général Chanzy, qui n'ose affirmer reconnaître Prenat. M. Langourian dépose dans le même sens.

M. le comte Lambert, commissaire du gouvernement, soutient l'accusation. Il laisse le conseil appréciateur de la circonstance aggravante de service, circonstance qui entraînerait la peine de mort.

M<sup>e</sup> Albert Danet présente la défense et s'attache à faire ressortir le vague des dépositions d'un grand nombre de témoins.

Le conseil, reconnaissant Prenat coupable de voies de fait en dehors du service, le condamne à dix ans de travaux publics.

(Gazette des Tribunaux.)

cans. Nous avons cru voir le calme succéder aux premiers jours d'orage, et nous avons été trompés par l'apparence. Les trois ordres sont partagés ; ils se tiennent en face l'un de l'autre, ils se regardent, ils s'attendent. Qui va prendre le rôle d'agresseur ? On nous l'indique dans ce livre. Ce n'est pas la Noblesse qui veut écraser le Tiers-Etat, c'est le Tiers-Etat qui déclare à la Noblesse une guerre à mort. Il annonce toutes les horreurs d'un soulèvement général du peuple et dit aux nobles : Nous sommes tout, vous n'êtes rien ! Cédez à la force, ou sinon vos châteaux vont être incendiés, vos trésors pillés, vos droits féodaux anéantis ; sinon vos femmes et vos enfants seront victimes des outrages de la populace et réduits à la misère. Dans ce combat de la nation contre vous, il n'y a point de résistance possible : si vous remportez la victoire, vous ne régnerez que sur des décombres et sur des tombeaux ! »

C'est rassurant, qu'en pensez-vous ?

Le Tiers-Etat montre du moins son jeu avec une entière franchise.

\*\*\*

Mais voici un autre libelle, également condamné aux flammes, comme impie, sacrilège, blasphématoire et séditieux. L'esprit d'irréligion s'y déploie avec plus de morgue encore et de scandale que l'esprit d'indépendance.

Il a pour titre : *La Passion, la Mort, la Résurrection du peuple.*

Rien n'égale les horreurs contenues dans ce pamphlet. Le blasphème y éclate jusqu'au délire.

Est-ce l'œuvre d'une imagination malade ? Est-ce le rêve d'un cerveau troublé ? Quel esprit fanatique a pu rapprocher ainsi toutes les idées pour les confondre, mêlant avec impudence le sacré au profane et cherchant à détruire l'un par l'autre ? C'est une parodie exécrable des saints Évangiles, au moyen de laquelle l'auteur cherche à donner plus de force aux accusations qu'il lance contre la noblesse et le haut clergé.

Par une dérision qui épouvante, il s'attache à travestir le récit du grand mystère de notre rédemption.

Non-seulement il abuse à cet égard des textes de l'Écriture sainte, mais encore il les falsifie, et, après en avoir adapté les circonstances au plan de son libelle, il les couronne par le sacrifice de la victime, qu'il a lui-même chargée de la haine de ses concitoyens.

Le peuple français est personnifié dans la grande figure du Christ, et le clergé, la noblesse, la magistrature viennent en scène sous le nom de pharisiens, de docteurs, de princes des prêtres. Ils accusent l'homme-peuple, le condamnent et le poursuivent jusqu'à la mort. On le traduit devant l'assemblée de ses persécuteurs, et on lui demande :

« — Êtes-vous homme, êtes-vous Français ? » Il répond.

« — Je le suis, et vous verrez dans quelques jours que je sais défendre mes droits et prouver mon innocence. »

Au sortir de cet interrogatoire, l'homme-peuple est traîné de tribunaux en tribunaux, partout accablé d'outrages et partout couvert d'ignominie. On

## Chronique de l'Ouest

ET

### CHRONIQUE LOCALE

Comme il nous faut un certain nombre d'exemplaires de l'article diffamatoire publié, le 14 de ce mois, par le *Courrier de Saumur*, et qu'il nous a été impossible de nous les procurer dans les bureaux de cet honnête journal ; nous publierons demain l'aimable prose de notre adversaire, aussi jeune qu'insolent et aussi menteur qu'inexpérimenté.

Un déplorable événement est arrivé à Cholet.

Les époux Ragot, meuniers, venaient de lever la meule de leur moulin, lorsque le cabestan cassa.

La meule, retombant avec une rapidité effroyable, les renversa tous les deux.

Le sieur Ragot eut le bras et la jambe cassés, et sa malheureuse femme le bas du corps entièrement broyé.

M<sup>me</sup> Ragot est morte quelques heures après l'événement, dans d'atroces souffrances : on espère sauver les jours de son mari.

Le 9 courant, la nommée Gondouin, veuve Sanzay, âgée de 85 ans, domiciliée à Saint-Florent près Saumur, s'est donné volontairement la mort, en se jetant dans le bassin du jardin de son fils.

Anne Gondouin souffrait, paraît-il, d'une maladie cruelle.

On lit dans le *Nouvelliste* de Rouen :

« Le typhus vient de réapparaître dans notre département, après l'avoir quitté pendant près de deux mois. »

« Ce fléau a attaqué une grande ferme de la commune de Bréauté, arrondissement du Havre, où il a déjà fait vingt victimes, en quelques jours, sur quarante-un animaux de l'espèce bovine dont se composait le troupeau de cette ferme. »

« Les mesures les plus énergiques sont prises pour empêcher la diffusion de la maladie ; espérons qu'elles seront suivies d'un bon résultat. »

le mène « au lieu appelé Golgotha, où il est crucifié entre deux larrons, nommés, l'un *Clergé*, l'autre *Noblesse*. » Puis, au moment où cette victime imaginaire va rendre le dernier souffle, « la terre se couvre de ténèbres », et l'homme-peuple « pousse un grand cri », prononçant les paroles mêmes que l'Écriture place dans la bouche de Jésus expirant.

L'auteur, à la suite de sa parodie coupable, n'a pas négligé d'insérer quelques réflexions, pour en faire connaître le but. Il dit :

« Cet Évangile annonce à la Bretagne, à la Franche-Comté et aux autres provinces à parlement, qu'elles doivent se tenir sur leurs gardes. Les citoyens de Nantes, de Rennes et de Besançon méritent d'être déclarés traîtres à la patrie, s'ils ne vengent l'effront sanglant fait à leurs compatriotes (1), en exterminant leurs assassins avec les esclaves de ces lâches, et en brûlant sans délai sur une place publique toute la *robinaille* sacrilège et la noblesse insolente. — AU NOM DE LOUIS XVI, DU COMTE DE PROVENCE ET DE M. NECKER. AINSI SOIT-IL ? »

Quelque abominable que semble une telle profanation du mystère auguste de la croix, on se bornerait peut-être à plaindre l'esprit égaré qui livre au public ce pamphlet plus extravagant encore que scandaleux. Mais voici qui doit faire trembler les moins sages et révolter les partisans les plus outrés de l'égalité républicaine.

(1) On avait puni dans ces provinces, les plus acharnés fauteurs de troubles, et les nobles en avaient tué quelques-uns. (Note du journaliste.)

## Dépêches

ET DERNIÈRES NOUVELLES.

16 avril.

Le comte d'Harcourt, notre représentant auprès du Saint-Siège, prend actuellement part aux travaux de son conseil général ; il n'a pas encore paru à Versailles.

Il est inexact que la peine de Rochefort ait été commuée.

Madrid, 4 heure.

Le bruit court que deux agents français de l'Internationale ont été arrêtés près de Llerida, porteurs de documents très-importants qui jettent un grand jour sur certaines conspirations déjà connues. HAVAS.

La démission du duc de Broglie est certaine.

On parle beaucoup de M. Casimir Périer pour le remplacer. Il est douteux qu'il accepte.

Le *Journal des Débats*, parlant des vœux émis par les conseils généraux avant de se séparer, dit que la plupart des conseils généraux demandent le service militaire obligatoire ; un grand nombre demandent l'instruction obligatoire ; les partisans de la gratuité de l'enseignement sont plus restreints.

M. Gambetta continue sa tournée dans les départements de l'Ouest. Il est arrivé aujourd'hui à Lorient, où un banquet lui a été offert par les principaux représentants de la démocratie. On assure qu'il aurait accentué son discours d'Angers.

Pour les articles non signés : V. CHALOPIN.

### CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

AVIS.

Un concours pour le surnumérariat des contributions indirectes aura lieu le 14 juin prochain, à la direction de département, à Angers. Les demandes d'admission pourront être adressées jusqu'au 30 mai, à la sous-direction de Saumur, où l'on trouvera tous les renseignements utiles.

Le sous-directeur,  
BLANCART.

L'auteur, persévérant jusqu'au bout dans sa parodie sacrilège, et imitant les paroles prononcées à la messe par le prêtre, quand il a terminé l'évangile, jette au lecteur cette conclusion sinistre :

*Per evangelica dicta deleantur carnifices Magistratus et Nobilitas* : « Périssent, au nom de cette évangélique parole, les bourreaux Magistrature et Noblesse ! »

\*\*\*

Certes, il y avait là de quoi terrifier, le jour du procès, l'avocat-général et les juges.

« Les termes de mépris, les insultes les plus graves, a dit M. Séguier, ne sont rien dans l'œuvre d'un fou ; mais abuser du signe sacré de la religion pour inspirer le meurtre et la vengeance ; mais substituer le nom du roi au nom adorable de la divinité, pour envoyer au bûcher la Noblesse et la Magistrature, c'est un accès de frénésie tellement inconcevable, qu'il faut en avoir la preuve pour y ajouter foi. Et, quand cette preuve existe, notre ministère ne peut trop se hâter d'en prévenir les effets et de poursuivre le coupable, etc., etc. »

Oui, Messieurs, c'est très-juste. Le péril vous menace à présent. Poursuivez ! poursuivez ! Mais une fois la sentence rendue, frappez-vous la poitrine, et repentez-vous d'avoir lâché le monstre.

(La suite à demain.)

On nous prie d'informer nos lecteurs que **L'OFFICE du comptant**, 1, rue St-Georges, a Paris, se charge :

1° De la vente et de l'achat au comptant de toutes les valeurs françaises et étrangères, cotées ou non cotées ;

2° De donner gratuitement tous les renseignements qui lui sont demandés pour les placements de fonds. (L'Office du comptant s'est fait une loi de ne conseiller à ses clients que des valeurs de tout repos) ;

3° De l'escompte de tous les coupons français et étrangers, même à échoir ;

4° De la souscription, sans frais, à toutes les émissions.

L'Office se charge du placement en report de fonds qui lui sont confiés ; les comptes se règlent tous les mois, et le revenu varie de 6 à 12 0/0, selon l'élévation du taux de l'intérêt à la Banque de France.

En envoyant les titres et les coupons à vendre par lettres chargées, on reçoit les fonds par le retour du courrier.

Adresser les valeurs à **MM. Ollivier et C<sup>o</sup>**, directeurs de l'Office du comptant, 1, rue Saint-Georges, Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 AVRIL 1872.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> janv. 71.	55 40	»	»	20	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	910	»	»	»	»	»
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	79 25	»	25	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	635	»	»	»	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	70 80	»	»	»	Crédit Mobilier	215	»	»	»	»	»
5 % Emprunt	88 30	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche	»	»	»	»	»	»
Obligations du Trésor, t. payé.	437 50	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. aout.	445	»	»	»	3	74
Dép. de la Seine, emprunt 1857	215	»	»	1	Est, jouissance nov.	510	»	1	25	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	376 25	»	»	1	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	890	»	»	1	25	»
— 1865, 4 %	438 75	»	»	50	Midi, jouissance juillet.	615	»	»	5	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	271	»	»	3	Nord, jouissance juillet.	957 50	»	»	2	50	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	250	»	1	2	Orléans, jouissance octob.	841 25	»	»	1	25	»
libéré	250	»	»	1	Ouest, jouissance juillet, 65.	502 50	»	»	2	50	»
Banque de France, j. juillet.	3785	»	»	10	Midi, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	»	»	»	»	»	»
Comptoir d'escompte, j. aout.	875	»	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	685	»	»	»	2	50
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	500	»	»	»	Société Immobilière, j. janv.	36 25	1	75	»	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	345	»	»	»							

**GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 6 novembre).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.			
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).			
9 — 02 — — omnibus.			
1 — 33 — — soir, —			
4 — 13 — — express.			
7 — 27 — — omnibus.			

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.			
8 — 20 — — omnibus.			
9 — 50 — — express.			
12 — 28 — — omnibus.			
4 — 44 — — soir, —			
10 — 30 — — express-poste.			

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

**A LA VILLE DE PARIS**

Place Saint-Pierre,

**A SAUMUR.**

**MAISON D'ACHATS**  
Rue d'Aboukir,  
**A PARIS.**

**MAISON DE GROS ET DÉTAIL**  
Rue Baudrière,  
**A ANGERS.**

**CHANLOUINEAU ET G. MAURICE.**

**SOIERIES UNIES**  
Et Fantaisie.

**CHALES**  
Et Confections.

*Très-grande mise en vente des nouveautés de la saison.*

**CONFLECTIONS POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS.**

Le rayon de confection pour jeunes gens et enfants a reçu cette année tous nos soins et sera à l'avenir beaucoup mieux assorti que par le passé ; nous avons en magasin toutes les tailles et tous les prix désirables dans tous les genres.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE,  
En l'étude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire.  
Le mardi 30 avril 1872, à midi précis,

UNE MAISON, située à Saumur, à l'angle de la rue de l'Ermitage et de la ruelle des Récollets, consistant en trois chambres à feu au rez-de-chaussée, trois chambres à feu au premier étage, grenier au-dessus dans lequel est un cabinet, écurie ;

ET UN JARDIN, en deux parties séparées ; le tout entouré de murs, d'une contenance de 5 ares 50 centiares ; lieux d'aisances dans ledit jardin.

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication. (208)

**HOTEL D'ANJOU.**

M. PETIT, maître d'hôtel à Saumur, a l'honneur de prévenir le public que les pâtés qu'il vend ne proviennent point d'un dépôt qui lui aurait été fait, ainsi qu'on l'a faussement prétendu, mais sont les produits de sa maison. (398)

**AVIS**

AUX

**AMATEURS DE CHEVAUX**

M. DECHAUME sera à Saumur, hôtel d'Anjou, du 18 au 25 courant, avec un convoi de vingt-cinq chevaux. (218)

**FABRIQUE D'ENCRE**

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

M. DÉZÉ, relieur-papetier à Saumur, demande un ouvrier.

Un enfant de 13 ans, muni de bons certificats, demande une place dans une maison, ou à la campagne.

**LA FÉODALITÉ**

ET

**LE DROIT CIVIL FRANÇAIS**

Par G. D'ESPINAY,

Président du tribunal civil de Loches, membre correspondant de l'Académie de législation de Toulouse.

Memoire couronné par l'Académie de législation.

Cet ouvrage embrasse l'histoire complète du régime féodal et de son influence sur la législation moderne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Il se divise en trois parties.

LIVRE I<sup>er</sup>. — ORIGINES FÉODALES. — Etablissement de la féodalité ; — Institutions romaines, germaniques, gallo-franques ; — Vasselage militaire ; — Bénéfices ; — Colonel ; — Servage, etc.

LIVRE II. — DOMINATION DU RÉGIME FÉODAL. — Etat politique de la France sous la féodalité ; — Fiefs ; — Censives ; — Mainmortes ; — Mariage féodal ; — Bail féodal ; — Gardes noble et roturière ; — Successions, etc.

LIVRE III. — RÉACTION DES LEGISTES CONTRE LE RÉGIME FÉODAL. — Etablissement de la monarchie absolue ; — Restrictions apportées aux droits seigneuriaux et féodaux ; — Directe royale universelle ; — Rapports du droit moderne avec le droit féodal et coutumier, etc.

Un volume in-8°. — Prix : 5 francs.

DU MÊME AUTEUR :

**LES CARTULAIRES ANGEVINS**

Etude sur le droit de l'Anjou au moyen-âge.

Cet ouvrage a été récompensé par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 28 juillet 1865.

Un volume in-8°. — Prix : 5 francs.

En vente à Saumur, chez MM. PAUL GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir ; GRASSET, libraire, r. St-Jean ; JAVAUD, libraire, r. St-Jean.

LA

**SEMAINE RELIGIEUSE**

DU DIOCÈSE D'ANGERS.

**REVUE LITURGIQUE ET HISTORIQUE**

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS.

Offices. — Vies des Saints. — Bonnes œuvres et Faits divers

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Un an. . . . . 5 fr. | Six mois. . . . . 2 fr. 75 c.

On reçoit les timbres-poste en paiement.

On s'abonne à Saumur, chez M. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir.

**CHRONIQUES SAUMUROISES**

PAR M. PAUL RATOUIS,

Juge de paix du canton de Saumur (Nord-Ouest).

TABLE DES PRINCIPAUX CHAPITRES :

Le vieux Manège et les Halles ; — L'ancien Théâtre et la Promenade ; — Le Puits-Cambon, à la Breille ; — Les deux Notre-Dame ; — Notre-Dame-des-Ardilliers ; — Notre-Dame-de-Nantilly ; — Le Château de Saumur, depuis son origine, sous Pépin-le-Bref, sous Charlemagne, sous la Féodalité, sous la maison de France ; — Le Château de Saumur et Duplessis-Mornay ; de Henri IV à Napoléon I<sup>er</sup> ; — Documents historiques.

UN VOL. IN-12 CHARPENTIER,

Prix : 1 fr. 25 c.,

A Saumur, au bureau du journal, et chez tous les libraires.

DU MÊME AUTEUR :

**ÉTUDES HISTORIQUES**

SUR

**L'HOTEL-DIEU ET LES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS CHARITABLES**

DE LA VILLE DE SAUMUR.

Se vend au profit des vieillards et infirmes de l'Hospice général.

**LA FRANCE ELEGANTE**

ET

**LE MONITEUR DES MODES DES DAMES ET DE L'ENFANCE**

SE PUBLIE EN DEUX ÉDITIONS.

Bureau d'abonnements : 64, rue Sainte-Anne, Paris.

L'ÉDITION MENSUELLE

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS, PUBLIE :

1° 12 numéros grand in-8°, format de luxe ;

2° 24 gravures de modes coloriées ;

3° 12 patrons découpés de grandeur naturelle, de robes ou confections.

Prix d'abonnement :

Un an : Départements, 12 fr. ; six mois : 7 fr.

Envoyer un mandat sur poste au nom de M. MANTIN, directeur.

L'ÉDITION BI-MENSUELLE

PARAISSANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, PUBLIE :

1° 24 numéros grand in-8°, format de luxe ;

2° 36 gravures de modes coloriées ;

3° 12 planches de broderies et travaux ;

4° 24 patrons découpés de grandeur naturelle de robes ou confections ;

5° Plusieurs morceaux de musique inédite pour chant et piano ;

6° Et une multitude de fantaisies en tapisserie, crochet, tricot, etc.

Prix d'abonnement :

Un an : Départements, 18 fr. ; six mois : 10 fr.